Ville de
MONT-TREMBLANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

PRENEZ AVIS qu'à sa séance ordinaire du 20 décembre 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- *Règlement (2021)-188 relatif au traitement des élus municipaux*.

DE PLUS, à sa séance ordinaire du 20 décembre 2021, le conseil d'agglomération a adopté le règlement suivant :

- *Règlement (2021)-A-71 relatif au traitement des élus municipaux*.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements en communiquant avec le Service du greffe au 819 425-8614 ou au greffe@villedemont-tremblant.qc.ca.

L'entrée en vigueur de ces règlements est en date de la présente publication.

Donné à Mont-Tremblant, ce 29 décembre 2021.

Claudine Fréchette, greffière